

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 16 Juillet 2024, s'est réuni dans la salle des fêtes, sis à LE RIOLS, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires)

Commune de PENNE :

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Jean-Christophe CAYRE (Titulaire)

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires)

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET (Titulaire).

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER, (Titulaire).

Commune de ST MARCEL CAMPES :

Commune de LIVERS-CAZELLES : Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).

Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC (Titulaire).

Commune de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire).

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

Commune de LOUBERS :

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

Commune de MARNAVES :

Commune de NOAILLES : Monsieur Jean-Philippe GINESTE (Titulaire)

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Laurent VAURS (Titulaire)

Commune de SALLES sur CEROU :

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Éric CARBONNEL (Suppléant)

Commune d'AMARENS :

Commune de FRAUSSEILLES :

Commune de DONNAZAC :

Pouvoirs :

Madame Caroline BREUILLARD (DONNAZAC) à Monsieur Claude BLANC

Madame Arielle BRUN (FRAUSSEILLES) à Monsieur Bernard ANDRIEU

Madame Delphine PINCZON du SEL (PENNE) à Madame Nathalie MULET

Monsieur Patrick MONTELS (AMARENS) à Monsieur Philippe WOILLEZ

Monsieur Serge ROUQUETTE (NOAILLES) à Monsieur Bernard TRESSOLS

Monsieur Jérémie STEIL (VAOUR) à Monsieur Laurent VAURS

Monsieur Pierre PAILLAS (MILHARS) à Madame Sylvie GRAVIER

Monsieur Serge DALMIERES (BOURNAZEL) à Monsieur Jérôme FLAMENT

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Mesdames Laurence POILLERAT-ZAGANADIN (PENNE), Christine TRESSOLS (MOUZIEYS-PANENS), Messieurs Jean-Paul MARTY (Titulaire), Claude GENIEY (LOUBERS), Alex BRIERE, Bernard RIVIERE (ST MARCEL-CAMPES), Jean-Claude LAVY (CORDES), Benoit OURLIAC (Marnaves), Thierry GUIRAUD (PENNE), Thierry DOUZAL (SALLES sur CEROU).

Monsieur Philippe WOILLEZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

18 -22072024- Délibération portant demande de subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire pour les enfants de la 4C scolarisés sur l'école de LAGUEPIE.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des écoles de la 4C, le conseil communautaire est invité à délibérer sur la demande de l'école de LAGUEPIE qui sollicite une subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire.

Le projet du voyage concerne 8 enfants du territoire de la 4C scolarisés sur l'école de LAGUEPIE et a pour objet :

Extrait du courrier de demande de subvention : « La participation cette année à une classe de découverte « Voile » durant 5 jours, du 10 au 14 juin, au centre de vacances Danielle Casanova à Labenne Océan dans les Landes. Au cours de ce séjour, les élèves vont découvrir cette activité aquatique sur le lac d'Hossegor avec des bateaux de type « OPTIMIST ». Doté d'une coque à fond plat et équipé d'une voile unique, ce bateau léger, stable et très simple à manœuvrer est idéal pour un premier apprentissage de la voile. Ces journées d'apprentissage passées en dehors des murs de l'école visent également à susciter leur curiosité et les impliquer dans une vie en collectivité ».

Il propose au conseil communautaire d'allouer à l'école de LAGUEPIE, une subvention de 10 euros par enfant, conformément à la règle qui a été établie pour les enfants des écoles de la 4C, par délibération du 9 avril 2024 dans le cadre du vote du budget.

Soit un montant de 80.00 Euros (8 enfants).

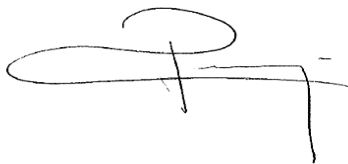
Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et sur proposition de Monsieur le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Valide et Vote** une subvention de 80.00 euros pour le voyage scolaire de l'école de LAGUEPIE.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du